

Le patois à l'école

Laurent Viérin

Assesseur à l'instruction et à la culture de la Région autonome de la Vallée d'Aoste.

L'Assessorat que vous dirigez axe ses interventions sur la défense et le développement du francoprovençal. Que représente le patois pour le Val d'Aoste ?

Nous aimons à définir le patois comme la *langue du cœur* des Valdôtains, qu'ils soient de souche ou d'adoption, la langue qui exprime la véritable âme de notre communauté et qui représente l'un des éléments fondamentaux de son identité. Aujourd'hui, le patois n'est plus exclusivement l'expression de la société agropastorale traditionnelle, mais il se veut une langue moderne, éclectique et universelle, à même de s'adapter au rythme du monde contemporain. De plus, dans une société qui est en train de devenir de plus en plus multiethnique et multilingue, le patois peut jouer le rôle de langue d'intégration pour ceux qui désirent se reconnaître dans les valeurs identitaires de notre région et les partager.

L'Assessorat de l'éducation et de la culture est en train de déployer une intense activité en faveur du patois par de nombreuses initiatives visant à son épanouissement. En plus de ce qui est déjà connu, nous prévoyons, au cours de l'année scolaire 2012/2013, d'insérer l'enseignement du patois dans les écoles valdôtaines, de façon expérimentale et facultative. Pour cette année, nous sommes parvenus à impliquer déjà un grand nombre d'écoles et d'élèves. Une enquête effectuée auprès des parents d'élèves a démontré que les familles apprécient et reconnaissent la valeur de cette initiative.

En effet, l'école reste le véhicule privilégié pour valoriser et développer la langue et la culture francoprovençales, mais on peut rendre encore plus efficace cette action de soutien. Les bases législatives existent déjà : elles nous viennent du Conseil de l'Europe, de la législation nationale et de la législation régionale.

Une prise de conscience diffuse de la valeur profonde de notre culture ne peut s'affirmer que grâce à l'action de l'école qui doit, à juste titre, intégrer cette nouvelle dimension dans son projet général de formation éducative. C'est dans le cadre des activités d'élargissement de l'offre de formation que toutes les institutions scolaires pourront insérer l'enseignement facultatif du francoprovençal.

Les expériences déjà accomplies pour exploiter la richesse linguistique du territoire - et parvenir à long terme à une éducation bilingue et plurilingue - nous encouragent à procéder à de nouveaux essais.

Quand démarrera cette initiative ?

À partir de cette année scolaire, une première initiative expérimentale d'enseignement du francoprovençal destinée aux élèves de tous les niveaux scolaires va débiter. Il s'agit d'activités option-



nelles, organisées en dehors de l'horaire scolaire, qui enrichissent le répertoire des langues déjà présentes dans l'environnement social et scolaire.

Les cours d'apprentissage tâcheront d'exposer les élèves à la langue, dans le respect de la variété du francoprovençal. Les parcours proposeront principalement des activités ludiques et d'animation aux écoles maternelles et primaires et des activités centrées sur la réflexion, l'observation et la comparaison entre différents codes linguistiques, propres à la didactique d'approche plurielle des langues, à l'école secondaire, où l'apprentissage du francoprovençal offrira la possibilité d'approfondir la connaissance de la culture valdôtaine. Les cours s'intégreront le plus possible à l'ensemble des enseignements linguistiques prévus à l'école, dans le but de les renforcer.

Un projet pour la formation et l'implication de personnel expert a été déjà approuvé et il démarrera au début de l'année scolaire.

Les cours auront un caractère facultatif et extrascolaire et, dans le but d'élargir l'offre de formation des écoles, ils deviendront partie intégrante du POF et se dérouleront pendant deux heures chaque semaine. Ils auront le but de sauvegarder et valoriser la *langue du cœur*, promouvoir sa diffusion, développer des compétences plurilingues, faire connaître la culture valdôtaine et favoriser l'intégration.

Cette proposition a suscité énormément d'intérêt. Comment l'expliquez-vous ?

Cette initiative, qui s'inscrit dans la droite ligne de la politique linguistique que l'Assessorat met en œuvre pour préserver et promouvoir la *langue du cœur* des Valdôtains, représente une nouvelle opportunité pour faciliter la diffusion du francoprovençal, vecteur de notre mémoire collective et de notre patrimoine culturel, et nous permet aussi d'enrichir le répertoire des langues présentes dans le contexte social et scolaire. Le patois est ainsi destiné à devenir le patrimoine de tous : c'est la langue de nos ancêtres et l'expression de nos racines, mais c'est aussi une langue d'intégration qui permet à ceux qui ne sont pas des Valdôtains d'origine de se reconnaître dans cette communauté et dans ses valeurs. L'enseignement du francoprovençal représente donc une valeur ajoutée dans la mesure où, à côté du français, de l'italien, de l'anglais, de l'allemand et des parlers walsers, il contribue à diversifier l'apport culturel et linguistique de l'école et renforce le sentiment d'appartenance active à la communauté valdôtaine, en encourageant l'ouverture et l'échange entre les différentes cultures. C'est dans cette optique que nous avons accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le nombre élevé d'inscriptions parce que cela démontre que la valeur culturelle de l'enseignement proposé a été perçue très favorablement par les familles.

Pouvez-vous présenter en détail le programme des cours de formation professionnelle pour experts en patois ?

Trois types de cours seront organisés, qui permettront d'accéder à la certification des compétences suivantes :

- œuvrer pour soutenir la diffusion et la valorisation du francoprovençal et des parlers walsers (SMC1) ;
- élaborer et délivrer l'enseignement en francoprovençal (SMC2) ;
- réaliser des activités d'animation linguistique et culturelle en francoprovençal (SMC4).

Le cours de base de 78 heures (SMC1), préliminaire à toutes les certifications, se tiendra du 3 septembre au 17 octobre 2012. Puis, du 3 novembre au 12 janvier 2013, deux cours permettront d'obtenir les deux certificats : le module SMC2 (84 heures) et le module SMC4 (78 heures). Ces deux cours ne se dérouleront pas au même moment, afin que les personnes intéressées puissent les suivre tous les deux. Les épreuves de l'examen final auront lieu du 21 janvier au 2 février.

Les cours de francoprovençal et de walsers pourront ensuite commencer dans toutes les écoles de la région et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La session plénière du cours de base se tiendra dans la salle *La Grandze* d'Aymavilles, tandis que tous les autres cours seront organisés localement.

Les nombreuses préinscriptions recueillies par toutes les institutions scolaires de la Vallée - 2458 demandes en tout - constituent autant d'encouragements à poursuivre cette action. C'est ainsi qu'environ 65 cours facultatifs de francoprovençal seront mis en place dans les différentes écoles valdôtaines sur tout le territoire régional.

On peut trouver toute la documentation sur le portail de l'Assessorat de l'éducation et de la culture de la Région autonome Vallée d'Aoste <http://www.regione.vda.it/cultura> ; sur le portail de l'école valdôtaine <http://www.scuole.vda.it> ; sur le portail du francoprovençal valdôtain <http://www.patoisvda.org> ; ou auprès des guichets de *Infoculture* - Assessorat de l'éducation et de la culture - 16, rue Croix-de-Ville - 11100 Aoste - Tél. 0165/265113.

Qui sont les principaux destinataires de vos interventions ?

Les destinataires de nos interventions sont tous les Valdôtains qui désirent mieux connaître le patois ou se le réapproprier, l'apprendre ou approfondir leurs connaissances. Cependant, les destinataires privilégiés sont les jeunes, sur lesquels il nous faut miser afin que le patois puisse continuer à vivre, puisse être pratiqué et transmis aux générations futures.

Parfois, on a l'impression qu'on considère le dialecte non pas comme une langue minoritaire, mais comme une langue mineure.

Le patois, que les scientifiques appellent francoprovençal, est une langue à part entière, avec cependant des caractéristiques fort particulières, puisque, comme l'a souligné Gaston Tuaillon, il s'agit d'une *langue à l'état dialectal parfait* qui n'existe qu'au sein de la myriade de parlers qui la composent. Cela dit, l'idée que les langues minoritaires soient des codes de communication inférieurs par rapport aux langues officielles est un fait culturel qui s'est enraciné au fil du temps. Les États nationaux ont imposé cette idée par le biais des centres de pouvoir et de l'école. Il faut faire comprendre aux gens que toute langue a sa dignité et que les complexes d'infériorité découlant de la pensée dominante n'ont pas de raison d'être, d'autant plus que, depuis 1999, une loi de l'État (n° 482) a pour objectif la sauvegarde des langues minoritaires historiques.

